



Procès-verbal

Commission Pratiques féminines



Réunion du : 7 Octobre 2025
A : Vesoul - siège du district Haute Saône
09H30 - 12H00

Présents : Stéphanie BARBIER - Bertrand NORMAND - Cyrille LAMBINET - Marc
TISSERAND - Christophe GIRARDET - Maxime BONIN

Excusé : Yannick LAURENT

1°) Points sur les compétitions :

Félicitations aux clubs du PAYS MINIER et SPORTING BESANCON pour leur qualification au 3^{ème} tour de Coupe de France, leurs matchs du 19 octobre 2025 ont été reprogrammés.

- Seniors F à 11 D1F :

4 journées, pas de problème particulier, pas de match en retard .

- Seniors F à 11 D2F :

4 journées, 1 forfait, des matchs reportés (Coupe de France) mais reprogrammés le 26 octobre.

- Seniors F à 8 :

Un match remis le week-end dernier , reprogrammé le 26 Octobre 2025

4 journées et 1 tour de coupe, 2 forfaits, 1 match reprogrammé le 26 octobre 2025.

- U18F à 11 :

3 journées, 1 forfait , matchs Coupe NIKE.

Un club a 2 matchs en retard, Ent ARCADE FOOT/SIROD, un match sera programmé le 26 octobre.

Suite au mail de la Ligue pour la Coupe BFC, 4 clubs se sont inscrits à cette coupe.

Il faudra reporter leurs matchs du 22 novembre.

- U18F à 8 :

3 journées, 1 forfait. Rien de particulier.

- U15F à 11 :

4 journées, pas de match en retard, manque le retour d'information sur un match, rappel hebdomadaire fait aux clubs via une circulaire.

- U15F à 8 :

4 journées, des matchs programmés le 25 octobre 2025, manque le retour d'information sur un match du 20/09/25. Utilisation de mauvaise feuille de match pour certaines rencontres.

Rappel hebdomadaire fait aux clubs via une circulaire. Les documents à utiliser sont disponibles sur les sites des districts.

- U13F à 8 :

4 journées, pas de match en retard.

La commission attendra que tous les matchs soient tous joués pour établir les groupes de la seconde phase.

Projet :

1 groupe de 8 équipes au Niveau 1

2 groupes 8 équipes au Niveau 2

2 groupes de 7 ou 8 équipes au Niveau 3.

Un courriel sera adressé aux clubs pour de nouvelles inscriptions en U13F pour la 2^{ème} phase.

Réunion prévue en visio le 16 octobre 2025 à 9h00.

2°) Tirages Coupes Féminines :

La commission procède aux tirages des premiers tours de Coupe Féminines CREDIT AGRICOLE sauf Seniors F à 8 (tour jouer le 28 septembre)

Seniors F à 11 : 31 équipes 15 matchs à prévoir et 1 exempt

Matchs programmés le 23 novembre 2025

Ent VILLERS/CHATELEU – SPORTING BESANCON

LES FONGES 91 – MORTEAU MONTLEBON

LIEVREMONT/ARCON – AMANCEY/BOLANDOZ/CHANTRANS

LAVERON – Ent NAISEY/PREMIER PLATEAU

Ent MONTFAUCON/SAONE/AIGREMONT – ETALANS VERNIERFONTAINE

ORCHAMPS VAL DE VENNES – DOUBS

RIOZ – FRASNE/LA JOUX

LAC VAUX REMORAY – AVOUDREY

NOIDANS – MONTS VILLERS

CHATENOIS LES FORGES – MONTANDON

VALENTIGNEY FEM – GSF HAUT DOUBS 2

VILLARS/ ISLE SMB – PAYS MINIER

VOUJEAUCOURT – PASSAVANT

LE RUSSEY – BAUME LES DAMES

PONT ROIDE – PLAIMBOIS MIROIR

Exempt : ROCHE NOVILLARS

U15F à 11 : 9 équipes, 1 match à jouer le 18 octobre 2025

CHEVREMONT – VESOUL

U15F à 8 : 18 équipes, 2 matchs à jouer le 18 octobre 2025

VILLERS LE LAC – BESANCON FOOT

AUDINCOURT – GJ LURE/HAUTE LIZAINE

La commission après échanges, décide de faire 2 coupes en U18F, une coupe U18F à 11 et une coupe U18F à 8.

Pas de tirage ce jour au vu du nombre d'équipes, le tirage de ces coupes sera fait lors du prochain tirage avec toutes les catégories. Matchs le 21 février 2026.

3°) **Dérogations :**

Un point est fait sur les dérogations déjà accordées.

Le nombre est plus important que la saison dernière, manque d'anticipation des clubs sur les inscriptions d'équipes qui entraînent ces dérogations.

Beaucoup de dérogations sont des « sous-classements ».

Avant d'accueillir une joueuse ne rentrant pas dans les catégories d'âge des équipes du club, il est nécessaire que le club entreprenne une démarche auprès des techniciens de leur district avant de déposer la demande de licence. Si après l'échange, il y a accord pour entreprendre la démarche, la licence se doit d'être validée avant de solliciter la dérogation en donnant le numéro de licence et la date de naissance.

Rappel : une seule joueuse avec une dérogation autorisée à jouer sur le terrain avec un maximum de 2 joueuses avec dérogation inscrites par feuille de match.

La dérogation doit être présentée lors du contrôle de licence d'avant match.

Certains clubs seront appelés de faire diminuer le nombre de dérogations accordées.

4°) **Futsal :**

Point sur les inscriptions en Haute Saône : 8 équipes en Seniors F et 6 équipes en U18F.

Fin des inscriptions dans le DTB le 31 Octobre 2025.

Il est décidé de reconduire l'organisation de l'année dernière, gestion des U18F par Marc Tisserand et pour les seniors F, gestion dans chaque district avec une finale commune.

5°) **Divers :**

- 1) Suite à plusieurs problèmes sur des matchs non joués à la date prévue, même si 2 clubs s'échangent des SMS ou autre et se mettent d'accord pour changer la date d'un match, tant que la demande n'est pas faite par Footclubs et validée par les 2 clubs, seul compte la programmation faite sur le site du district gestionnaire.

Rappel : le match doit être joué dans les 15 jours qui suivent la date initiale.

A compter du 13 octobre 2025, tout match non joué (sauf intempérie ou autre problème jugé par la commission) entraînera les amendes correspondantes.

- 2) Certains documents sont mis à jour et seront prochainement soit mis en ligne sur le site des districts et / ou envoyés aux clubs : règlements de compétitions, déroulement d'un match, Lois du jeu
- 3) Un échange a lieu sur l'organisation, le déroulement et le choix du site pour les finales des coupes féminines. Rappel des dates 6/7 Juin 2026

Un courriel sera envoyé par chaque district aux clubs pour candidater pour l'organisation des ces finales.

- 4) Convention districts 70 et 90/25 : Christophe Girardet et Bertrand Normand devront voir avec leur président de district respectif pour trouver une date pour la signature de la convention.

Date de la prochaine réunion de la commission :

Jeudi 16 octobre 2025 à 9h00 (visio conférence)

Le Représentant du District
HAUTE SAONE

Bertrand NORMAND

Le Représentant du District du
DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT

Christophe GIRARDET

RAPPEL :

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.